

Le Contrat de Bassin Ouche



DOSSIER DE PRESSE

Après approbation du Comité de Rivière le 21 mars dernier, le Contrat de Bassin Ouche a reçu un **avis favorable du Comité de Bassin Rhône Méditerranée** le 2 juillet 2012.

Il représente 50 fiches actions pour les 5 années à venir sur les thèmes de :

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la reconquête de la morphologie naturelle de la rivière,
- la maîtrise des besoins en eau en période d'étiage,
- la gestion des crues à l'échelle du bassin versant,
- et la communication auprès des acteurs locaux et des riverains.

Retrouver tous les documents sur le site www.ouche.fr

à la page Plan Ouche > SAGE et Contrat de rivière > Contrat de Bassin > Documents

Le projet de contrat est composé de 2 parties téléchargeables sur le site :

- le **document contractuel** qui présente chaque projet,
- les **fiches actions** dans lesquelles sont détaillés chaque opération et leur lien avec le programme d'action du SDAGE, la maîtrise d'ouvrage et les plans de financements.

Réalisé avec l'appui financier de :



Avec la participation de :



I. DESEQUILIBRE QUANTITATIF EN PERIODE D'ETIAGE

L'objectif est un retour à l'équilibre entre l'offre (la ressource disponible) et la demande (le développement local) tel que formulé dans le SAGE.

Le classement du bassin de l'Ouche en **Zone de Répartition des Eaux** par arrêté préfectoral du 25 juin 2010 et en **déficit quantitatif** par le SDAGE RM découle d'un constat d'insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins car les constats de franchissement de seuils qui induisent une limitation des usages sont annuels. La gestion de crise est donc devenue chronique, signe d'un déséquilibre structurel et non d'une crise passagère.

Résorption du déficit quantitatif par le maintien des Débits Minimum Biologique tout en permettant les usages de l'eau

Le bilan quantitatif effectué à l'échelle du bassin de l'Ouche montre qu'il existe, en l'état actuel du fonctionnement du canal de Bourgogne, une hydrologie plus favorable que l'hydrologie naturelle (estimée en fonction des caractéristiques du bassin versant), y compris en période d'étiage. Toutefois, cet équilibre global masque des déséquilibres locaux.

Pour résorber les déficits quantitatifs et maîtriser la demande en eau potable, une étape préalable a été de définir les **volumes prélevables** de façon à ce que soit maintenu le débit nécessaire à la vie aquatique dans les cours d'eau. Grâce à cette étude, nous savons aujourd'hui que les besoins en eaux ont atteint les limites des ressources prélevables du bassin

de l'Ouche. Le contrat de bassin aborde ainsi les pistes suivantes :

Connaissance sur les prélèvements et les ressources

Mieux connaître les prélèvements, en particulier pour la production d'eau potable et l'alimentation du canal de Bourgogne, permettra d'appréhender le plus fidèlement les déficits locaux observés en période d'étiage et de mener une gestion prospective cohérente.

Réduire / Maîtriser les besoins

Les actions proposées visent chaque usage afin de maîtriser les besoins globaux en eau.

Il s'agit de réduction des fuites des réseaux ou de récupération des eaux de pluies pour l'eau potable.

Pour le canal de Bourgogne, l'action qui sera proposée à VNF consiste en l'amélioration de l'étanchéité du canal et le rétablissement de la capacité

initiale des réservoirs situés sur le bassin de la Vandenesse.

Pour l'irrigation, la constitution de réserves en hautes eaux sera proposée afin de réduire les pompages en été.

Anticiper et gérer les situations de crise

Si l'ensemble des travaux prévus ont pour effet de raisonner nos prélèvements, le déficit 1 année sur 5 est un risque qui peut également être diminué grâce à une anticipation des situations d'alertes (surveillance et gestion active en période de vigilance), au respect de débits réservés pour les principaux prélèvements, et par exemple à la diversification des ressources exploitées pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable, usage prioritaire.

II. GESTION QUANTITATIVE EN PERIODE DE HAUTES EAUX

Réduire le risque inondation c'est limiter le risque de déclenchement des phénomènes (aléas) non maîtrisés et leur conséquence sur le bâti et les activités existantes (vulnérabilité).

Réduire les aléas en développant une gestion globale efficace

Les actions proposées visent à une régulation dynamique des crues par leur rétention en amont et la restauration des champs d'inondation en aval. En secteur urbain où le ruissellement accentue les aléas, le contrat propose d'élaborer un programme de travaux rétention des eaux pluviales sur le territoire de l'agglomération dijonnaise.

Ces actions sont directement liées à la restauration morphologique de la basse vallée de l'Ouche car elles vont dans le sens d'une restauration du fonctionnement naturel de la rivière : actuellement, les milieux amont / aval sont plus ou moins en interaction

continue, mais les annexes latérales (lit moyens, bras morts...) qui concourent à la régulation des flux (épuration des pollutions et ralentissement des crues) ne sont aujourd'hui plus fonctionnelles en raison de son endiguement.



Réduire la vulnérabilité

La vulnérabilité de l'homme et de ses activités peut être considérablement réduite par la connaissance du risque, l'alerte, la gestion de la crise et enfin la maîtrise de l'urbanisme en zone inondable.

Aujourd'hui, l'Etat met en place les Plans de Prévention des Risques Inondations notamment sur la partie aval du bassin. Le contrat de bassin complète cette démarche en travaillant sur la répartition des aléas à l'échelle du bassin versant. L'action sera complétée par la pose de repères de crue dans les villages afin de maintenir une culture du risque sur le bassin.

III. QUALITE DES EAUX

L'objectif est d'atteindre le bon état = **Etat écologique** des masses d'eau d'ici 2015 ou 2021 (pour l'Ouche aval, le Chamban, la Vandenesse et l'Arvo ainsi que les réservoirs de Panthier et Chazilly) + **Etat chimique** - d'ici 2027 pour l'Ouche jusqu'au lac Kir et pour la nappe alluviale de l'Ouche en aval de Dijon, - d'ici 2021 pour l'Ouche du lac Kir à la Saône, - et d'ici 2015 pour tous les affluents et autres masses d'eau souterraines (calcaires jurassiques et Auxois).

*L'état écologique de l'Ouche amont est en amélioration depuis 2008, il reste **bon**. L'état écologique de l'Ouche aval s'améliore également à Crimolois (**moyen** depuis 2008), mais reste **mauvais** à Echenon d'après les derniers résultats de 2010. Quant à l'état chimique de l'Ouche (pesticides, HAP, micropolluants industriels...), il reste **mauvais** en 2010 sur tout son linéaire.*

Au niveau des eaux souterraines, des pesticides ont été mesurés entre 2000 et 2010 sur neuf captages d'eau potable, de manière plus ou moins chronique. Dix captages font également l'objet de pics de nitrates dont trois de façon plus accentuée (>50 mg/l).

Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses

Le principal enjeu de la ressource en eau exploitée pour l'alimentation en eau potable est lié au caractère karstique de l'aquifère qui la rend vulnérable face aux pollutions.

L'analyse de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable révèle une contamination en nitrates et parfois en pesticides dans des teneurs plus ou moins importantes, ce qui oblige aujourd'hui les collectivités à mélanger leurs eaux avec d'autres ressources pour respecter les seuils de potabilité.

Les actions proposées pour la préservation des **aires d'alimentation de captage** visent à assurer l'adduction en eau potable de bonne qualité et à maîtriser ainsi les risques pour la santé publique.

Lutter contre la pollution par les **substances dangereuses** est également un axe fort de contrat. Les actions concernent toutes les origines : l'assainissement par les réseaux unitaires du Grand Dijon, l'assainissement de l'A38, les pollutions d'origine industrielle et les pollutions par les pesticides liés au désherbage communal ou d'origine agricole.

Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines

Les rejets domestiques constituent essentiellement des pollutions en nutriments et matières organiques. Ils participent à une dégradation de l'état écologique des cours d'eau. Les actions proposées concernent la réhabilitation de l'assainissement collectif, le suivi de la mise aux normes de l'assainissement individuel et la définition d'un programme de réhabilitation des décharges communales.

L'eutrophisation des milieux provient également des usages agricoles. Les actions proposées visent à améliorer les pratiques d'élevage en amont, à réduire les intrants sur l'ensemble du bassin versant et à renforcer la ripisylve sur les affluents afin de bénéficier de son caractère épurateur et protecteur de la rivière et de ses habitats.

Connaissance

Aujourd'hui, l'état écologique n'est pas connu sur six affluents : l'Arvo, le Chamban, le Prâlon, les ruisseaux d'Aubaine, d'Antheuil et de Commarin.

Les actions pour améliorer la connaissance de l'état écologique des cours d'eau visent à harmoniser les réseaux existants (du CG21 et de l'AE) et à développer un réseau de suivi hydrobiologique (fédération de pêche) pour prospecter sur de nouveaux affluents et ainsi mieux évaluer la démarche de contrat.

IV. QUALITE DES MILIEUX

Restauration physique de l'Ouche aval

Le cours de l'Ouche aval a fait l'objet d'aménagements conséquents depuis le XIXe siècle. Les principaux impacts sont la banalisation des habitats, la disparition des zones humides annexes avec leur biodiversité associée et leur pouvoir tampon sur les flux de pollution, le réchauffement des eaux et l'augmentation de la puissance des crues.

La restauration morphologique de l'Ouche aval à partir de Longvic (en aval de la confluence du Suzon) a deux objectifs principaux et entièrement liés :

- Restaurer le fonctionnement écologique du milieu, qui implique la restauration du fonctionnement latéral de la rivière dans un espace de liberté cohérent (trame verte et bleue).
- Réduire le risque lié aux inondations en restaurant les champs d'expansion des crues (traité en partie II)

La première étape de ce travail consiste en la réalisation d'une étude de faisabilité d'éloignement des digues pour rétablir l'espace de bon fonctionnement de la rivière. Ce projet prendra en compte la création de protections rapprochées des lieux habités en fonction de l'impact de l'effacement des digues situées

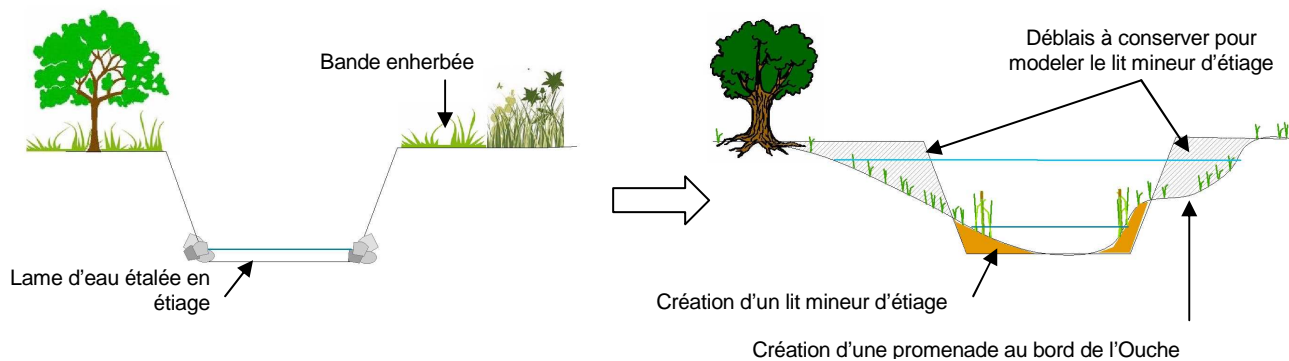
aujourd'hui sur les berges du lit mineur.

Il s'agira ensuite de définir un programme de travaux pour la restauration de la connectivité latérale et la **diversification des faciès d'écoulement** (recréation d'un lit d'étiage et d'un lit moyen, figure ci-après)

Un second axe de travail proposé par le contrat est la restauration et la mise en valeur de l'Ouche dans sa traversée de Dijon. En effet dans ce contexte urbain, la majorité des berges de l'Ouche sont artificialisées (murs béton, enrochement, perrés) et inaccessibles.

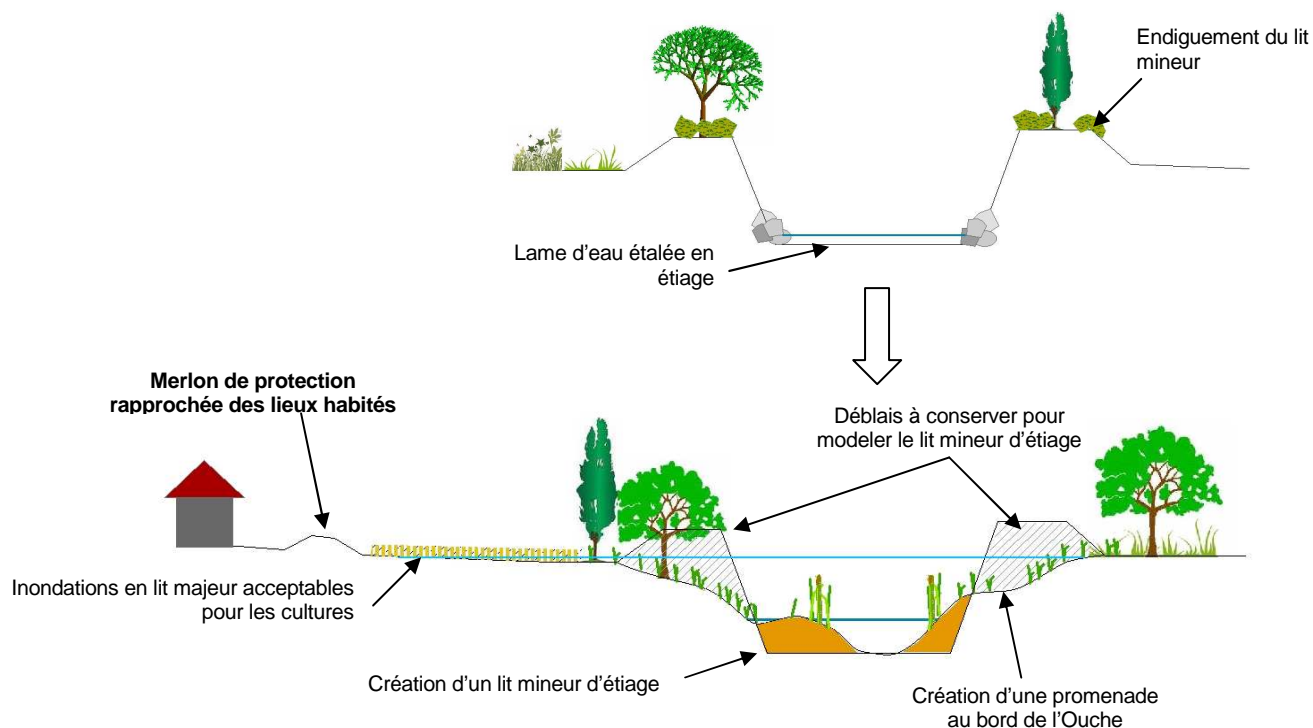
Schémas du principe de restauration pour l'ouche aval

Cas où le terrain naturel est à la hauteur des digues



Cas où le terrain naturel est plus bas que les digues :

→ Principe d'éloignement des digues pour la protection des lieux habités



Restauration du potentiel écologique du bassin

La dégradation des zones humides, les recalibrages et curages effectués depuis les années 1950, la déstructuration des berges et des substrats par le piétinement du bétail sur les têtes de bassin, la disparition locale de la ripisylve, et la présence de nombreux ouvrages dégradant la morphologie longitudinale sont autant de facteurs réduisant la qualité écologique de l'Ouche et de ses affluents.

Les actions de ce contrat s'articulent autour des 3 thèmes que sont les zones humides, la trame verte et la trame bleue.

Stratégie d'action sur les zones humides

Les actions sur les zones humides commencent par la réalisation d'un **inventaire** systématique, mené par le Conservatoire des sites naturels de Bourgogne, afin de hiérarchiser les enjeux par type de zone humide et de mener les actions sur des réseaux typiques, fonctionnels et complets. Il sera suivi par des actions de préservation par maîtrise foncière ou maîtrise d'usage.

Certains enjeux sont néanmoins aujourd'hui connus et font l'objet d'actions précises. Il s'agit de la restauration physique de 4 affluents prioritaires (l'Arvo, le Champan, la Vandenesse et la Sirène) ainsi que sur d'autres affluents où l'écrevisse à pattes blanches est présente, cette espèce patrimoniale constituant un enjeu de préservation aujourd'hui bien défini.

De nombreuses solutions de diversifications sont envisageables,

en particulier la restauration morphologique du lit mineur pour atténuer les effets du recalibrage, la pose de buses ou de petits ponts pour supprimer les passages à gué, ou encore la mise en défens des rives, la mise en place de bandes enherbées ou d'une ripisylve et l'installation d'abreuvoirs éloignés du cours d'eau afin de limiter le piétinement des bovins.

Enfin, un réseau de mares important est présent dans la région naturelle de l'Auxois, au niveau du bassin de la Vandenesse, et constitue un enjeu intéressant pour la reproduction des espèces d'amphibiens. Un appel à projet émanant du conservatoire des sites bourguignon est ainsi intégré à ce contrat.

Restaurer / développer la trame verte

Les actions liées à la trame verte concernent la végétation rivulaire de l'Ouche et de ses principaux affluents (entretenir afin de préserver une bonne diversité des milieux) et la restauration de haies sur la basse vallée de l'Ouche, secteur où les remembrements ont concouru à leur disparition.

Restaurer la trame bleue

La restauration de la libre circulation écologique est un axe fort de la restauration morphologique de l'Ouche amont. Parmi les 87 ouvrages sur l'Ouche recensés en 2006, 11 ouvrages ont été sélectionnés sur un tronçon cohérent entre Pont d'Ouche et Dijon afin de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire de ce secteur connectant 5 affluents.

Le **lac Kir** est également concerné par cet enjeu de transit sédimentaire

et piscicole qui s'ajoute aux autres enjeux directement liés à la présence du lac (loisirs, champs captant des gorgets alimenté par la nappe...). La faisabilité de différentes solutions est à l'étude pour restaurer la continuité écologique au niveau du lac.

Pour les affluents, le contrat vise la restauration de la continuité de la Gironde (réservoir biologique) et de l'Arvo.

Défense contre les espèces envahissantes

Les actions proposées ont pour objectif de lutter contre les espèces envahissantes, animales et végétales, car elles prennent la place des espèces autochtones et réduisent fortement la diversité biologique.

La première étape consiste en la réalisation d'un inventaire afin de connaître leur répartition et leurs impacts et de proposer si nécessaire un programme de régulation.

D'autres actions sont envisageables dès aujourd'hui : poursuivre les essais pour limiter le développement de la renouée du Japon et démarrer la lutte contre le ragondin.

Ce volet « qualité des milieux » constitue le cœur du Contrat de bassin. Ces projets sont en totale adéquation avec les objectifs européens, nationaux (DCE, SDAGE, Grenelle) et locaux (SAGE).

Conformément au principe volontariste du Contrat, chaque action non réglementaire sera proposée aux propriétaires et adaptée aux volontés locales.

V. COMMUNICATION

L'objectif est de communiquer sur les avancés du contrat de bassin Ouche, de réconcilier les acteurs locaux et l'eau au sens le plus large, de favoriser l'appropriation du milieu naturel et d'intégrer les priorités environnementales.

Les actions de communication seront réalisées par différents moyens et supports pédagogiques : Tableau de bord de suivi du Contrat, panneaux pédagogiques sur le terrain, site internet, lettre interne, visites de bassin en bus et rendez-vous thématiques de terrain, classes d'eau, et exposition photos (sur les zones humides).